

L'Amendement en faveur des Enfants de la Convention de Minamata sur le Mercure:

Généralité sur les campagnes pour sa mise en oeuvre en Afrique

Dr. Gilbert KUEPOUO

***Centre Africain pour la Santé Environnementale /CREPD, Yaoundé,
Cameroun***

Webinaire organisé par le CRCBS pour l'Afrique Francophone, Dakar,
Sénégal, 22 mai 2025

Amendement en Faveur des Enfants

Décision MC-4/3: Révision de et amendements aux Annexes A et B de la Convention de Minamata (2022)

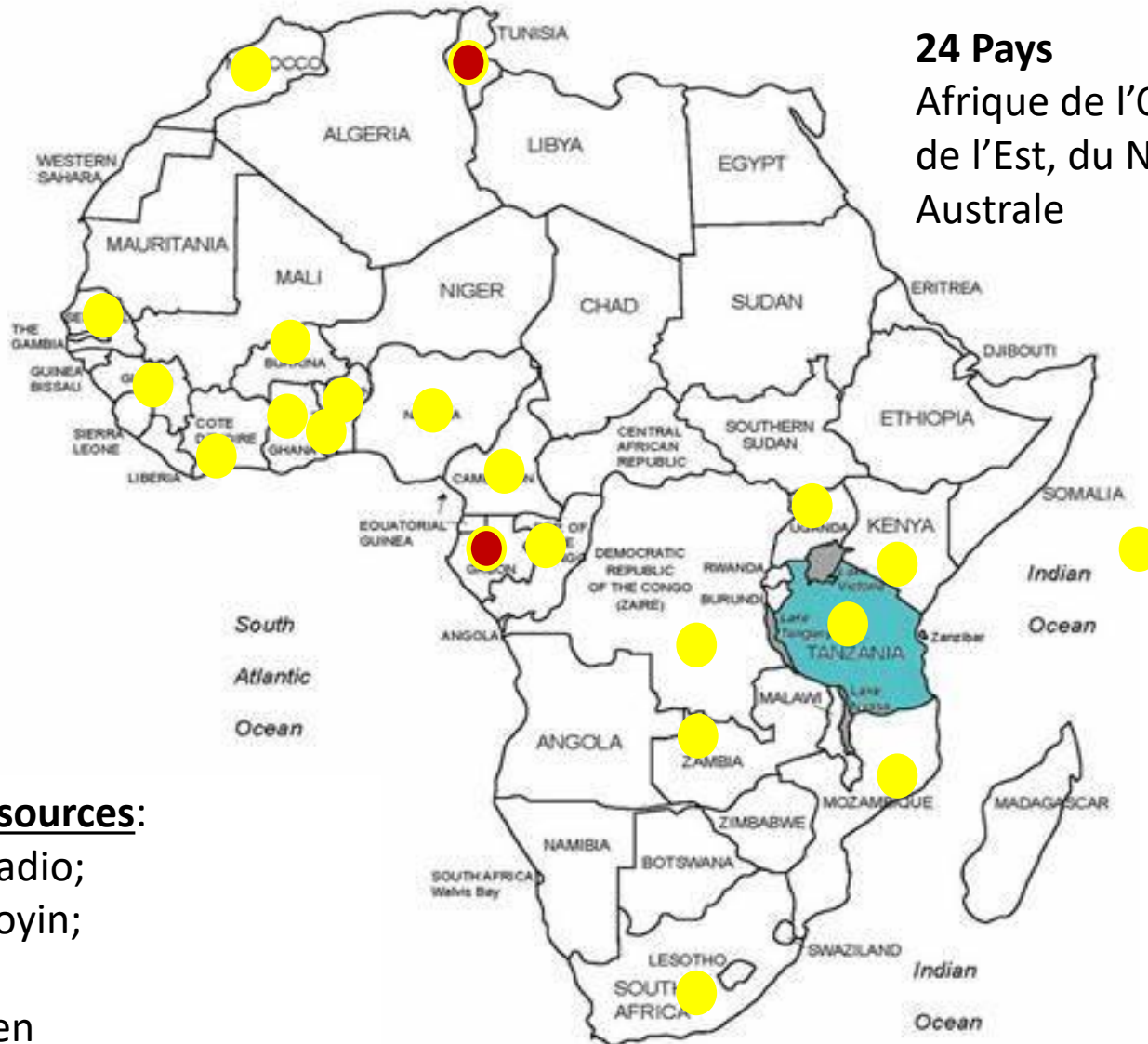
Partie II, Annexe A

En outre, les Parties doivent :

(i) **Exclure ou interdire**, en prenant les mesures appropriées, l'utilisation du mercure en vrac par les praticiens dentaires ;

(ii) Exclure ou ne pas autoriser, en prenant les mesures appropriées, **ou re commander de ne pas utiliser** l'amalgame dentaire pour le traitement dentaire des dents de lait, des patients de moins de 15 ans et des femmes enceintes et allaitantes, sauf lorsque le dentiste le juge nécessaire en fonction des besoins du patient.¹

COUNTRIES COVERED BY THE CAMPAIGN IN AFRICA



24 Pays

Afrique de l'Ouest, Centrale,
de l'Est, du Nord et Afrique
Australe

Personnes Ressources:

Dr. Florian Kouadio;
Prof. Godwin Toyin;
Dr. Tom Aneni;
Dr. Wondwossen

LES ELEMENTS CLE DE LA CAMPAGNE EN AFRIQUE

1. **Audience Cible:** Gouvernements, Dentistes, grand Public, etc..
2. **Canaux utilisés:** Ateliers, webinaires, presse, média sociaux, réunions
3. **Acteurs de mise en oeuvre:** ONG, entités multiacteurs, Chercheurs
4. **Messages:**
 - L'amalgame dentaire est un matériaux d'obturation entaire qui contient **50% de mercure**, le mercure est une susbtance chimique toxique;
 - *Les alternatives sans mercure* existent et sont disponibles et abordables;
 - *L'amendement en faveur des enfants de 2022 impose deux OBLIGATIONS aux Parties qui doivent soit:*
 - (i) **Interdire l'utilisation** de l'amalgame dentaire chez..., soit
 - (ii) **Recommander de mettre fin à l'utilisation** de l'amalgame dentaire chez..
 - ***Cet amendement est entrée en vigueur en septembre 2023***
 - ***Vulnérabilité spéciale de la population Africaine vis-à-vis du mercure contenu dans l'amalgame dentaire*** (cadre inapproprié pour les opérations de pose et dépose, les habitudes alimentaires).

IMPACT DE LA CAMPAGNE DANS LES NEGOCIATIONS



IMPACT DE LA CAMPAGNE DANS LES NEGOCIATIONS





IMPACT DE LA CAMPAGNE EN AFRIQUE

Decision MC-4/3: Review of and amendments to annexes A and B to the Minamata Convention

Niveau des pays:

Assistance aux gouvernements dans l'élaboration de la réglementation pour mettre en œuvre l'amendement

Gabon (Réglementation adoptée en 2023), Tunisie (mesure adoptée), Cameroun (en cours), Sénégal (en cours), Guinée Conakry (en cours), Togo (en cours); Burkina Faso (en cours)

Niveau Global:

Campagne pour l'élargissement de l'interdiction d'utilisation de l'amalgame dentaire à toute la population (Annexe A, Partie I)

Progrès à la CdP5 (2023)

Dans sa décision **MC-5/7**, le CdP5 a renvoyé les décisions d'amender les Parties I et II de l'Annexe A ayant trait à l'amalgame dentaire requise le Burkina Faso et le Botswana à la CdP6 de 2025.

MERCI DE VOTRE AIMABLE ATTENTION

Email: gkuepouo@gmail.com

